DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 08.128

L'An deux Mille Huit, le 25 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 18 septembre 2008

Le 18 septembre 2008

ETAIENT PRESENTS: M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

MILE BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES:

Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. LABIA M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 32

Mme DOUMECO a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: AVENUE D'ANGOULÊME - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

RAPPORTEUR: Mme PELTIER

VOTE: UNANIMITE

En prévision du réaménagement de l'avenue d'Angoulême, située entre l'avenue de Pontaillac et l'avenue Jean Lacaze, il semble opportun d'envisager l'enfouissement des réseaux aériens sur ces voies.

L'opération d'effacement concerne le réseau de distribution électrique, le réseau d'éclairage public et le réseau de télécommunication. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.).

Le coût des travaux est estimé à environ 130.000 €TTC déduction faite de la participation du S.D.E.E.R.

Concernant le réseau de télécommunication, il est proposé de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les parties, qui fixera le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil FRANCE TELECOM est confiée au S.D.E.E.R. qui assurera la vérification du contenu des devis et conduira la relation et la coordination avec le service des études FRANCE TELECOM.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 23 septembre 2008,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de dissimuler les réseaux aériens de l'avenue d'Angoulême,
- de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière pour mener à bien ce projet,
- de confier au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec le service des études de FRANCE TELECOM,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à ce projet,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 29 septembre 2008

Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint, Henri LE GUEUT